

Samuelson-Glushko Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic

Clinique d'intérêt publique et de politique d'Internet du Canada Samuelson-Glushko

Le saviez-vous?

Perspectives pour les décideurs politiques : comment combler les lacunes existantes dans la réglementation de la réalité étendue

À l'instant, les lois canadiennes ne répondent pas de manière adéquate aux préoccupations en matière de protection de la vie privée posées par l'avènement des technologies de réalité étendue. Les autorités chargées de la réglementation devraient être conscients de ces risques et prendre des mesures pour garantir la protection de la vie privée de tous les utilisateurs de réalité étendue, particulièrement des groupes vulnérables tels que les enfants et les adolescents. Ce document est un guide destiné aux décideurs politiques se concentrant sur la réglementation des technologies de réalité étendue.





Développer une réglementation adaptée à la réalité étendue : Des réglementations spécifiques devraient être élaborées pour répondre efficacement aux défis de confidentialité uniques posés par les technologies de réalité étendue. Ces réglementations devraient cibler directement les aspects nuancés de la réalité étendue. En créant un cadre réglementaire bien adapté aux particularités de la réalité étendue, les décideurs politiques peuvent établir des lignes directrices claires pour la préservation de la vie privée tout en favorisant l'innovation dans ce domaine en évolution rapide. Un exemple de réglementation adaptée consiste à créer un système de classement ou d'évaluation pour les appareils et les applications de réalité étendue en fonction de leur score en matière d'impact sur la vie privée des utilisateurs.



Intégrer la confidentialité dans la conception de la technologie de réalité étendue: Les lois et règlements canadiens devraient garantir que les développeurs d'applications de réalité étendue intègrent les considérations de respect de la vie privée dans la conception de leurs produits à tous les stades de développement, de déploiement et d'exploitation. En exigeant que les développeurs de réalité étendue intègrent la confidentialité dans leurs produits dès le départ, la politique canadienne peut contribuer à atténuer proactivement les risques d'atteintes à la vie privée avant qu'ils ne surviennent. Cette approche devrait non seulement renforcer la confiance des utilisateurs dans ces technologies émergentes, mais également correspondre aux normes éthiques existantes. Les décideurs politiques se retrouvent dans une position unique pour établir les fondements d'un développement de la technologie de réalité virtuelle responsable et respectueux de la vie privée.



Standardiser la protection de la vie privée dans la conception de la réalité étendue : Les décideurs politiques devraient standardiser l'intégration de la considération de la vie privée des utilisateurs à toutes les étapes du développement des produits de réalité étendue, des appareils jusqu'aux applications, et au-delà. En standardisant cette intégration au cœur des systèmes de réalité étendue dès le départ, la politique canadienne peut une fois de plus contribuer à atténuer proactivement les risques pour la vie privée avant qu'ils ne se manifestent.



Cibler les groupes vulnérables : Étant donnée la vulnérabilité accrue des enfants, des mesures de protection des données plus strictes devraient être mises en place concernant leurs données dans les environnements de réalité étendue. Ce niveau renforcé de protection au sein des produits de réalité étendue est particulièrement nécessaire pour préserver les droits à la vie privée des enfants. En donnant la priorité aux besoins en matière de protection de la vie privée des mineurs, les décideurs politiques peuvent créer un paysage numérique plus sûr pour la prochaine génération d'utilisateurs de la réalité étendue.



Réforme du mécanisme de consentement : Les décideurs politiques devraient explorer des approches innovantes en matière de consentement qui tiennent compte de la nature immersive des expériences en réalité étendue et permettent aux utilisateurs de prendre des décisions éclairées concernant leurs données. Les mécanismes de consentement dans la réalité étendue devraient être réévalués pour garantir qu'ils sont robustes et significatifs, et devraient être adaptés pour prendre en compte les complexités inhérentes à la technologie de réalité étendue. Les appareils de réalité étendue accumulent de grandes quantités de données liées à l'utilisateur, à son environnement et à des tiers, ce qui rend difficile l'obtention d'un consentement significatif. En améliorant les mécanismes de consentement, les décideurs politiques peuvent renforcer les droits à la vie privée des utilisateurs et promouvoir la transparence dans les interactions en réalité étendue.





Préparé par le Samuelson-Glushko Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic (CIPPIC) à l'Université d'Ottawa et financé par le Programme de contributions du Commissariat à la protection de la vie privée pour le projet intitulé: « Pour que la protection des renseignements personnels soit davantage qu'une réalité virtuelle: les défis que pose l'application des lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels à la réalité étendue » Ce document est destiné à des fins d'information seulement et ne doit pas être interprété comme un conseil juridique. Pour toute question ou information supplémentaire, veuillez contacter admin@cippic.ca.